



COMMUNIQUE DE PRESSE

14 septembre 2012

Mise aux normes des élevages de poules pondeuses biologiques : un soutien financier de l'Etat, pouvant atteindre 18 000€ par exploitation, pour la réalisation des aménagements nécessaires

Afin d'abaisser la densité, de 9 à 6 poules par m² conformément à la réglementation européenne, les bâtiments d'élevages de poules pondeuses biologiques doivent être mis aux normes avant le 1^{er} janvier 2014. Pour cela, les élevages de plus de 200 poules peuvent bénéficier d'un accompagnement financier pour réaliser les investissements nécessaires.

Ces aides concernent l'agrandissement de la superficie totale des bâtiments à niveau de capacité égale, notamment par la construction de vérandas ainsi que l'installation de nids et de perchoirs supplémentaires.

Ce dispositif s'adresse aux éleveurs dont les bâtiments de poules pondeuses biologiques ont été construits avant le 24 août 1999.

Le taux de subvention est de 20 %, avec deux majorations possibles cumulatives :

- 10 % pour les jeunes agriculteurs,
- 10 % pour les élevages situés en zone défavorisée.

L'aide est plafonnée à 18 000 € par exploitation (hors majoration) et 2 € par place (hors majoration).

Les demandes doivent être déposées avant le 30 juin 2013 à la direction départementale des territoires 1722, avenue de Colmar - 47916 Agen cedex 9.

Contact :

Direction départementale des territoires
service économie agricole ☎ 05 53 69 80 38 ou 05 53 69 80 04

CONTACTS PRESSE

Marie-Claude BOUSQUIER
☎ 05 53 77 61 82 ou 06 73 56 75 50
marie-claude.bousquier@lot-et-garonne.gouv.fr

Joëlle MEURISSE
☎ 05 53 77 61 83
joelle.meurisse@lot-et-garonne.gouv.fr

www.lot-et-garonne.gouv.fr